

## **AVIS PUBLIC**

## AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-044

Afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 mars 2020, le premier projet de résolution PP-044 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-008 le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2020, a désigné comme acte prioritaire le projet de résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la fraternité située au 11241, avenue drapeau.

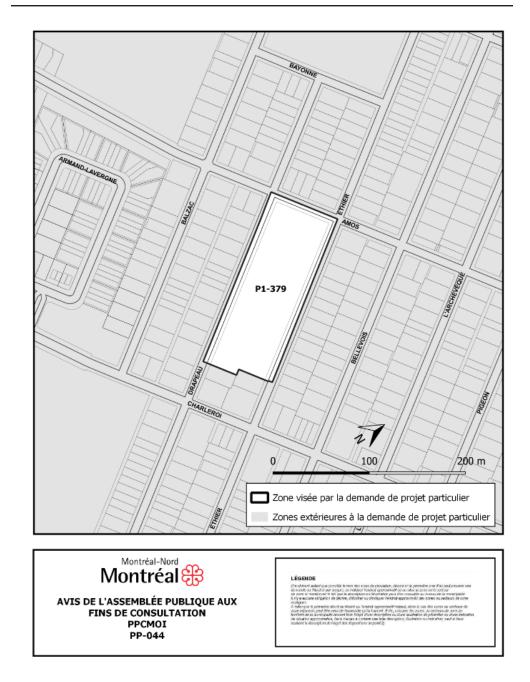
QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-008 une séance de consultation écrite est tenue le 29 et le 30 avril 2020.

**PRENEZ AVIS** que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 30 avril 2020 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

## **DOCUMENTATION**

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 avril 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate